

Des alternatives à la voiture entre St Malo et Dinard !

Cette pétition lancée début janvier 2019 a recueilli plus de 1200 soutiens, ce qui représente un nombre important de citoyens concernés par cette thématique. Elle demandait de répondre au besoin exprimé au travers de 3 solutions complémentaires : une amélioration des liaisons par bus, la mise en place d'un service public de bus de mer, la réalisation d'une piste cyclable.

Elle a été transmise à un certain nombre de « décideurs » le 6 février : les maires de St Malo et Dinard, le président de St Malo Agglomération, le président de la Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude (CCCE) et le Président du Conseil Départemental.

Un nouvel envoi a suivi le 15 mars vers le Président du Conseil Régional et le Sous-Préfet de St Malo.

A la date du 25 avril, on peut faire le bilan suivant ; **tout d'abord, en termes d'écoute sur le dossier :**

- la municipalité de Dinard et la CCCE ont répondu et nous ont conviés (avec les principales associations de vélo concernées) à une réunion le 15 mars ;
- la municipalité de St Malo n'a pas répondu ;
- St Malo Agglomération a répondu par courrier le 4 mars mais seulement sur le point de la piste cyclable ;
- le Conseil Départemental a répondu et nous a conviés (avec les principales associations de vélo concernées) à une réunion le 23 avril ;
- Le Conseil Régional n'a pas répondu ;
- Le Sous-Préfet n'a pas répondu.

Au vu de ce constat, on peut déjà noter la sensibilité (ou l'insensibilité) des différentes parties prenantes aux alternatives à la voiture.

Sur le fond,

- nous n'avons obtenu aucune réponse en ce qui concerne les transports par bus entre St Malo et Dinard.
- La CCCE et la municipalité de Dinard nous ont indiqué vouloir travailler sur le dossier du bus de mer, y compris sur son accès du côté de Dinard (pour une des 2 escales presque inaccessible pour les vélos) ; mais sans objectifs ni échéances.
- Dans l'intervalle, le prestataire commercial actuel de la liaison par bus de mer a annoncé des offres particulières pour l'emport de vélo mais à un niveau pécuniaire qui reste incompatible avec des traversées régulières.
- Sur la question de la piste cyclable, la CCCE et le Pays de St Malo nous ont renvoyés vers le Conseil Départemental alors que le dossier est commun ; où en est-on ?
 - Le Conseil Départemental prend effectivement les choses en main et cherche apparemment à faire avancer le dossier ; il a insisté sur ce point lors de la réunion du 23 avril ; il accepte la maîtrise d'oeuvre de l'étude de faisabilité et en a réalisé le cahier des charges. Sa validation demande toutefois l'accord de la CCCE et de St Malo

Agglomération ; un courrier du président du conseil départemental en date du 9 avril attend une réponse de leur part. Ensuite, sans rentrer dans les détails (diffusion de l'appel d'offre, choix de l'affectataire, réalisation de l'étude, choix techniques, analyses complémentaires éventuelles, prise en charge financière, réalisation), nous devons constater que nous ne sommes pas prêts de voir une véritable piste cyclable sur le barrage de la Rance ; sans doute pas avant 2022/2023.

- A noter que l'étude de faisabilité concerne l'ensemble du tronçon "Rond Point des Millières" (La Richardais) - la Flourie (Saint Malo) via le barrage de la Rance avec la création de pistes cyclables côté Saint-Malo et côté Dinard et la construction d'une infrastructure dédiée aux vélos (et donc distincte des voies de circulation automobile) pour la traversée du barrage. Ce projet est certes ambitieux et sans doute onéreux (sauf alternatives à valider) ; il a le mérite de prendre en compte l'ensemble du secteur Les Millières-la Flourie et de prévoir des infrastructures dédiées exclusivement aux vélos ; il a l'inconvénient de retarder la mise en oeuvre de l'itinéraire Les Millières-l'Écluse, que le Conseil Départemental ne souhaite pas engager pour des questions de sécurité sur le reste du tronçon.

Cela n'est guère encourageant.

La pétition aura au moins eu le mérite d'y voir un peu plus clair, au-delà du travail considérable réalisé par ailleurs par les associations (qui continueront évidemment) et par le CODESEN (Conseil de Développement Economique, Social et Environnemental du Pays de St Malo).

Les Communautés de commune et d'agglomération s'investissent, plus ou moins, sur leurs périmètres respectifs, dans des plans vélo mais cela demande un suivi et une pression permanente pour une réalisation effective et satisfaisante (là aussi les associations jouent un rôle majeur).

Les communes sont en retrait et jouent une carte plutôt limitée à leurs territoires alors que sur la question des liaisons alternatives à la voiture entre St Malo et Dinard, il faudrait une politique concertée, en accord avec les agglomérations. En effet, l'embouchure de la Rance constitue une conurbation avec des échanges qui ne demandent qu'à s'accroître paisiblement entre les différents pôles.

Le Conseil Départemental joue un rôle moteur en ce qui concerne la piste cyclable sur le barrage. Là aussi, un suivi est nécessaire.

La Région et l'Etat pourraient coordonner tout cela et provoquer des initiatives. Cela n'est, semble-t-il, pas le cas.

MERCI A TOUS POUR AVOIR SOUTENU CETTE PETITION QUI DEMANDE MAINTENANT DES ACTIONS A D'AUTRES NIVEAUX, Y COMPRIS ELECTORAUX.

Dinard, le 25 avril 2019

Gérard Le Bars